

République Française
Département
Nièvre

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE DONZY
Séance publique du 20 décembre 2019
Procès-verbal

L'an 2019 et le 20 décembre à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de JACOB Jean-Paul, Maire.

M. JACOB Jean-Paul, Maire, Mmes : FRÉMION Geneviève, LURIER Marie-France, NARCY Nicole, ROY Christine, SALVARANI Marie-Noëlle, TASSERIE Monique, THILL Marie-Hélène, TURPIN Christine, MM : BAILLAIS Serge, BARJOT Jean-Maurice, BELAUD Dominique, KLEINPETER Jean-Pierre, MATHIEU Benoit, PHILY Alain, RICARD Patrice

Excusé : M. BLANCHARD Roger ayant donné procuration à M. JACOB Jean-Paul

Absent : Mme HENRI Aurélie

Nombre de membres afférents au Conseil municipal : 18

Présents : 16

Votants : 17

Monsieur le Maire présente le compte-rendu du dernier conseil municipal pour approbation. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Décision modificative budgétaire n°3

L'écriture comptable suivante est nécessaire :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60611 : Eau et assainissement	0,00 €	142,77 €	0,00 €	0,00 €
D-6161 : Assurance multirisques	0,00 €	60,10 €	0,00 €	0,00 €
D-6168 : Autres primes d'assurance	0,00 €	94,59 €	0,00 €	0,00 €
D-617 : Etudes et recherches	0,00 €	2 010,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6184 : Versements à des organismes de formation	0,00 €	950,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6188 : Autres frais divers	0,00 €	638,02 €	0,00 €	0,00 €
D-6226 : Honoraires	0,00 €	653,40 €	0,00 €	0,00 €
D-6227 : Frais d'actes et de contentieux	0,00 €	664,80 €	0,00 €	0,00 €
D-6228 : Divers	0,00 €	586,30 €	0,00 €	0,00 €
D-6231 : Annonces et insertions	0,00 €	91,02 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	5 891,00 €	0,00 €	0,00 €

D-739211 : Attributions de compensation	0,00 €	73 974,00 €	0,00 €	0,00 €
D-739221 : FNGIR	0,00 €	22 473,00 €	0,00 €	0,00 €
D-739223 : Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales	0,00 €	3 235,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0,00 €	99 682,00 €	0,00 €	0,00 €
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	5 891,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	5 891,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	104 606,80 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	104 606,80 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-651 : Redevances pour concessions, brevets, licences, logiciels ..	0,00 €	4 924,80 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	4 924,80 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	110 497,80 €	110 497,80 €	0,00 €	0,00 €

INVESTISSEMENT				
D-020 : Dépenses imprévues (investissement)	2 429,67 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	2 429,67 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	104 606,80 €	0,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	104 606,80 €	0,00 €
D-2113-465 : Office National des Forêts	6,55 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2117-543 : CREATION D'UN ESPACE ECOLOGIQUE	0,00 €	66 526,95 €	0,00 €	0,00 €
D-2128-543 : CREATION D'UN ESPACE ECOLOGIQUE	0,00 €	10 750,80 €	0,00 €	0,00 €
D-21318-519 : Abbaye St martin du Pré	0,00 €	3 418,35 €	0,00 €	0,00 €
D-21318-563 : REHABILITATION NOUVEAU LOCAL MSAP	9 048,89 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2135-563 : REHABILITATION NOUVEAU LOCAL MSAP	0,00 €	64 523,83 €	0,00 €	0,00 €
D-2152-553 : PANNEAUX SIGNALISATIONS DIVERS	0,00 €	740,81 €	0,00 €	0,00 €
D-21533-536 : ENFOUISSEMENT RESEAUX FRANCE TELECOM	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D-21578-500 : Guirlandes de Noël	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2158-559 : MATERIELS ST	4 424,18 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2181-561 : CUISINE ECOLE PRIMAIRE	1 200,36 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2188-565 : EQUIPEMENTS CANTINE	928,10 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	38 608,08 €	145 960,74 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-520 : Immeuble Foujanet et ancienne boucherie	206 111,44 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-552 : CHAPELLE ST MARTIN DU PRÉ	3 418,35 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	209 529,79 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	250 567,54 €	145 960,74 €	104 606,80 €	0,00 €
Total Général		-104 606,80 €		-104 606,80 €

Les membres du Conseil Municipal valident l'écriture proposée.

Engagement des dépenses avant vote du budget 2020

Dans l'attente du vote du Budget Primitif, pour permettre aux collectivités de continuer à fonctionner, le Code Générale des Collectivité Territoriales, prévoit pour la section d'investissement, que le Maire puisse mandater les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programmes.

Pour des dépenses « nouvelles », le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts sur l'exercice précédent.

Il est proposé que Monsieur le Maire soit autorisé à engager, liquider et mandater des dépenses nouvelles d'investissement, avant le vote du budget primitif 2020, dans la limite de 25%.

Monsieur Benoit MATHIEU demande si le vote du budget sera décalé en vue des élections prochaines.

Monsieur le Maire précise que le budget sera voté après les élections, en avril et que le vote du Compte Administratif aura lieu en février.

Les élus du Conseil Municipal, après délibération, autorise Mr le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses nouvelles d'investissement, avant le vote du budget primitif 2020, dans la limite de 25%.

Mise en place d'une protection « parapluie » - église Saint-Carad'heuc

Monsieur le Maire expose l'état de l'Eglise Saint Caradeuc, notamment l'état de la toiture. En effet, celle-ci est en très mauvais état et amène des infiltrations d'eau à l'intérieur du bâtiment.

Afin de préserver l'église, il est nécessaire de pouvoir engager des travaux de réhabilitation et surtout de mettre le bâtiment hors d'eau.

De façon à pouvoir installer un échafaudage et un parapluie, il est nécessaire de lancer un appel d'offres pour la consultation des entreprises.

La consultation se fera en plusieurs étapes, le lot échafaudage et parapluie sera lancé début 2020.

Le coût de la consultation est de 18 535,28€ et le document complet sera établi par le cabinet 1090.

Un financement de la DRAC Bourgogne est possible à hauteur de 30%.

Le plan de financement serait donc le suivant :

Réalisation PRO DCE

Dépenses		Recettes	
Intitulé	Montant HT	Intitulé	Montant HT
Pro DCE	18 535,28 €	DRAC	5 560,58 €
		Commune	12 974,70 €
Total	18 535,28 €	Total	18 535,28 €

Les élus du Conseil Municipal, après délibération, autorisent Mr le Maire à lancer la consultation pour le lot échafaudage et parapluie et à solliciter toutes subventions possibles.

Soutien Ateliers Collectifs de Pratique Instrumentale APCI

Monsieur le Maire rappelle qu'afin d'étendre sa mission sur le nouveau territoire, l'école de musique Cœur de Loire a développé un dispositif innovant d'apprentissage musical : l'ACPI.

Un groupe de 6 enfants (effectif idéal) est constitué autour d'une famille instrumentale : CUIVRES (trompette - tuba) ou BOIS (saxophone). L'enseignant artistique propose une pédagogie collective entre oralité (écoûte, mémorisation) et écrit (découverte du codage musical). Rapidement, chaque participant acquiert des compétences d'apprenti musicien qu'il met au service de l'ensemble.

A Donzy, les horaires sont les suivants :

Cuivres – samedi de 11h à 12h

Saxophones – mardi de 17h à 18h

(école primaire ou maison des associations)

Les frais pédagogiques s'élèvent à 90 euros, avec possibilité de louer un instrument.

Monsieur le Maire propose que les frais et la location d'un instrument de musique soient pris en charge par la commune afin de soutenir l'initiative.

Les élus du Conseil Municipal, après délibération, approuvent cette démarche et autorisent Mr le Maire à prendre en charge les factures de l'Harmonie de Cosne.

Financement opération réhabilitation de logements et commerces

La commune de Donzy a souhaité réaliser un projet de rénovation énergétique de logements communaux et de commerces qui répond à la fois à une demande locale et s'inscrit plus globalement dans une démarche globale d'attractivité et de revitalisation du centre bourg.

Ce projet permet d'impulser une véritable dynamique au sein du territoire de la communauté de communes Cœur de Loire et renforcera ainsi le rayonnement et la centralité de la commune de Donzy, au sein de ce territoire intercommunal, ainsi qu'à l'échelle Départementale, avec pour enjeux de donner envie d'y entreprendre et d'y vivre. Ce projet s'inscrit dans une démarche de revitalisation du centre-bourg.

De plus, il est un des rares projets à l'échelle départementale à répondre aux critères de la démarche éco quartier, en lien avec la DDT.

L'opération va permettre de créer :

- Trois logements (1 T2 et 2 T3) : permettant à un jeune couple et deux ménages avec enfants de s'installer durablement sur la commune.
- Un local commercial de 67 m² : permettant de répondre aux demandes non assouvies de porteurs de projets, en raison de l'absence d'une offre immobilière sur la commune mais aussi à l'échelle de bassin de vie, qui répond aux attentes actuelles.

- Un local artisanal de 29 m² : l'architecture de l'immeuble est propice à la création d'une activité d'artisanat ou d'artisanat d'art.
- Un local associatif de 37 m² : pour accueillir le tissu associatif très dense et générer du passage.

La commune de Donzy a déposé en 2017 les demandes de financement nécessaires.

En raison de la baisse des crédits accordés au contrat de ruralité en septembre 2017, le soutien au titre du contrat de ruralité a été décalé d'1 an, retardant ainsi le démarrage du chantier.

En 2018, elle a pu finaliser en grande partie le financement de ce projet conséquent et a obtenu du département une dérogation pour la transmission des justificatifs de paiement en fin d'année 2019.

Le chantier a donc démarré en mars 2019. Mais le travail des entreprises a mis en lumière qu'il n'était pas possible de réhabiliter certaines parties du chantier, et qu'il faudrait envisager une autre solution.

Des réunions entre le cabinet d'architecte, les entreprises, et le bureau d'études, ont permis d'envisager une démolition d'une partie du bâtiment, reconstruit à l'identique.

Cet imprévu a entraîné des retards sur le planning du chantier et ne permet pas de percevoir le solde de la subvention du CD58 dans les délais impartis.

Il est donc proposé de pouvoir inscrire cette ligne de subventions du département, dans le contrat cadre de la CDC Cœur de Loire.

Cette demande a été acceptée par les élus de la communauté de communes Cœur de Loire et les élus du Conseil Départemental de la Nièvre.

Le financement suivant s'inscrit donc dans le contrat-cadre du Département en partenariat avec la Communauté de communes Cœur de Loire

Maître d'ouvrage : Commune de Donzy

Budget prévisionnel : 888 170,16 € HT

Coût total éligible : 888 170,16 € HT

Montant sollicité : 79 750,00 €

Taux : 8,98 %

Les élus du Conseil Municipal, après délibération, valident cette inscription financière dans le contrat cadre du Département en partenariat avec la Communauté de communes Cœur de Loire.

Participation communale au déficit des services de transports de voyageurs

Mr le Maire informe les élus de la réception d'un courrier du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté au sujet de la participation communale au déficit des lignes d'intérêt local et transports à la demande de l'année 2018.

En effet, le déficit s'élève à la somme de 318 220,31 € TTC, pour l'année 2018.

La participation des communes desservies par ces services est limitée à 30% du déficit global, soit pour 2018 :
 $318\,220,31\text{ €} \times 30\% = 95\,466,09\text{ €}$

La participation de la commune est déterminée au prorata du nombre d'habitants (données INSEE).
L'état des sommes dues est : (95 466,09 € / 114 910 hab.) X 1 595 hab. Donziais = 1 325,11 €

Un titre de recette, émis par la Pairie Régionale, sera adressé à la Commune de Donzy.
Monsieur le Maire précise que le cout est élevé mais qu'il correspond au service rendu, mais non utilisé.
Il rappelle l'importance d'inciter la population a utilisé les services publics au risque de les voir disparaître.

Mr le Maire soumet cette information aux élus pour délibération.

Les élus du Conseil Municipal, après avoir délibéré, décident d'inscrire cette somme au budget 2019.

Pour : 16

Absentions : 1

Contre : 0

Coordination des MSAP - Fédération des Centres Sociaux

Monsieur le Maire présente la convention reçue pour la coordination des Maisons de Services Au Public.

Le président de la République a décidé le 25 avril 2019, la mise en place d'un réseau *France Services*. Cette nouvelle ambition s'appuie sur une refonte complète du réseau existant des Maisons de Services Au Public (MSAP). Dans l'attente de la labélisation *France Services*, courant 2020, Mme la Préfète a souhaité renforcer la mission de coordination de la Fédération de Centres Sociaux de la Nièvre.

En effet, celle-ci est reconnue, depuis plusieurs années, dans le cadre de cette mission de coordination et d'animation du réseau départemental, afin de contribuer à répondre aux enjeux liés aux services de proximité sur les territoires.

Ainsi le mode de financement pour la coordination des MSAP en 2019 retenu est similaire à l'année 2018 et s'organise ainsi :

Les 18 Maisons de Services Au Public de la Nièvre, hors celles portées par La Poste, contribuent au financement d'une partie du coût de la mission de coordination et d'animation du réseau MSAP de la Nièvre comme suit :
1/18^{ème} de 15 000€ - soit 833€ par MSAP.

Une convention annuelle est mise en place pour assurer cette coordination et participation financière.

Afin de renforcer l'accès aux services de proximité et leur qualité, l'Etat s'est engagé depuis plusieurs années dans le développement d'espaces mutualisés de services au public.

Les Maisons de Service Au Public (MSAP) ont vocation à délivrer une offre de proximité et de qualité à l'attention de tous les publics. De l'information transversale au premier niveau d'accompagnement de l'usager dans des démarches spécifiques, les Maisons de Services au Public articulent présence humaine et outils numériques.

La variété des missions exercées dans une MSAP ainsi que le nombre de partenaires associés permettent d'enrichir le service. Cependant, la coordination de l'ensemble de ce réseau, comptant 24 MSAP dans le département de la Nièvre, est une mission à part entière, différente et complémentaire de la mission d'animation d'une MSAP.

La présente convention prévoit les conditions de l'exercice de la mission de coordination et d'animation du réseau MSAP, portée par la Fédération des Centres Sociaux, en direction du Porteur de la MSAP.

Celle-ci s'appuie sur les décisions relatives au financement de la coordination MSAP pour l'année 2019 en référence aux dispositions de l'année 2018 et aux évolutions de financement des MSAP en 2019 comprenant un financement forfaitaire (FNADT et des fonds inter opérateur) et une aide au fonctionnement des Maisons de Service au Public qui sera adressée au réseau MSAP par le Conseil Départemental de la Nièvre.

Les élus du Conseil Municipal, après délibération, autorisent Mr le Maire à signer la convention présentée.

Point d'actualité évolution MSAP

Monsieur le Maire donne l'actualité de ce dossier :

Afin de répondre aux besoins d'agrandissement de la Communauté de communes Cœur de Loire, les bureaux qui hébergeaient la MSAP ont été libérés. La MSAP est donc temporairement située en Mairie, dans le bureau du Maire, qui permet d'avoir un accès indépendant de l'entrée de la Mairie.

Les travaux prévus dans les anciens locaux de la Caisse d'Epargne sont en cours. Ils ont débuté par le désamiantage de la partie non exploitée par la Caisse d'Epargne et une partie des travaux électriques.

Monsieur le Maire indique qu'il a été complexe de trouver une entreprise habilitée, répondant à nos sollicitations et en capacité d'intervenir dans les meilleurs délais. Le cout d'intervention est plus élevé qu'estimé.

Le plan de financement a été mis à jour :

Dépenses		Recettes	
Intitulé	Montant	Intitulé	Montant
Achat local	35 000,00 €	CCLVN	19 585,10 €
Travaux Maçonnerie	5 530,91 €	DETR	19 585,10 €
Porte bureau	300,00 €	La Poste	20 000,00 €
Sanitaire	2 713,14 €	Commune	31 058,86 €
Isolation et finition murs et sol + cloison	21 990,70 €		
Travaux électrique	6 445,50 €		
Diagnostic avant travaux Amiante	598,00 €		
Désamiantage	8 844,12 €		
Architecte	5 000,00 €		
Enduit mural extérieur	3 806,69 €		
Total	90 229,06 €	Total	90 229,06 €

Début janvier, les travaux de maçonnerie et du plaquiste débiteront.

L'ouverture de l'agence postale communale est fixée au 18 février 2020.

Une formation des agents communaux est programmée.

Les conseillers municipaux valident à l'unanimité l'avancée du projet et autorisent Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de celui-ci et à solliciter toutes aides financières complémentaires.

Monsieur le Maire rappelle le contexte :

Le PÉTR Val de Loire Nivernais et son conseil de développement accompagnent depuis longtemps les démarches de revitalisation centre bourg dans le cadre de sa politique d'accueil de nouvelles populations et d'attractivité du territoire.

Dans le cadre de son contrat de soutien signé avec le Département, le PÉTR a fléché 80 000€ sur cette thématique. Ce budget alloué est une opportunité pour le PÉTR de proposer un accompagnement financier à la mise en œuvre d'une étude globale par un cabinet extérieur.

Pour faire une sélection des différents projets, le PÉTR a proposé un appel à candidature pour soutenir financièrement et techniquement les démarches de revitalisation centre bourg.

La commune de Donzy a candidaté en aout dernier, et a été retenu pour bénéficier des financements permettant la réalisation d'une étude sur la revitalisation du centre bourg de Donzy.

La commune souhaite disposer d'une véritable stratégie de revitalisation de son centre bourg et d'un plan d'action de mise en œuvre.

Les propositions de ce plan guide devront être inscrites dans un projet global qui sera la « feuille de route » des élus afin de définir et hiérarchiser les projets d'aménagements à mener sur le court, moyen et long terme pour répondre aux problématiques auxquelles est confrontée la commune.

En effet, la prise en compte de l'ensemble des problématiques liées à l'habitat, au transport, à la mobilité, aux usages de la centralité et des espaces publics, à la présence de commerces, services, équipements de proximité sont indispensables à la définition d'un projet global et cohérent de développement durable du centre bourg.

La prise en compte de la parole des habitants est également une condition de réussite. La commune souhaite s'appuyer sur les forces vives de son territoire, le tissu associatif, les jeunes, les touristes, les salariés travaillant dans la commune pour élaborer son plan de développement.

Ainsi le plan guide s'attèlera à :

- Définir les principes qui fondent les pratiques durables en matière de revitalisation centre bourg : implication de la population, adaptation de l'offre de logement et de services, de mobilité, de commercialité ...
- Identifier les outils réglementaires (PLU), fiscaux et financiers permettant de mener à bien les différents projets d'aménagement ou bien architecturaux

Le plan-guide sera un outil d'aide à la décision concernant les domaines suivants :

- Aménagement d'espaces publics ;
- Organisation des services ;
- Développement économique ;
- Amélioration de l'habitat.

Le présent marché a donc pour objet de confier à une équipe pluridisciplinaire la réalisation de ce plan guide d'aménagement durable dans le cadre de la revitalisation du centre bourg de Donzy.

Ce document devra permettre à la commune d'avoir une réflexion globale dans une stratégie d'aménagement aboutissant à terme à des propositions :

- D'aménagement du centre bourg (paysager et architectural, revalorisation du patrimoine existant tel que les façades insolites, les antiquaires, les rues étroites, place de la nature et du piéton en ville, accessibilité)
- D'amélioration de l'habitat (diagnostic sur le foncier)
- De ré appropriation par les habitants de leur lieu de vie (interroger le fonctionnement des associations, des commerces, d'un tiers lieu)
- D'aménagement en matière de mobilité (circulation des habitants en voiture, vélo...) et de stationnement (possibilité de rendre piétonne une rue en fonction du besoin des habitants sur des horaires spécifiques)
- De positionnement commercial, touristique et de services (Population ciblée, attentes de cette population, outils).

Madame Marie-Hélène THILL indique que l'on parle souvent de maisons avec jardins, répondant aux attentes des populations, mais qu'il est difficile d'en trouver dans les centres bourgs.

Monsieur le Maire précise que ce point sera abordé lors de l'étude, pour définir ce qu'il est possible de proposer. Il rappelle que la consultation des habitants sera un point essentiel de l'étude.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité le cahier des charges proposé et autorise Mr le Maire a publié le marché public correspondant, à procéder à la consultation, réunir la commission d'appel d'offres, et retenir, en fonction des critères de candidatures, la proposition du candidat répondant aux attentes de la commune.

Tour Nivernais Morvan 2020

Monsieur le Maire indique qu'il a été contacté par le Tour Nivernais Morvan afin que la commune de Donzy soit la ville d'arrivée de la première étape de la 44ème édition de ce tour à vélo, prévu du 11 au 14 juin 2020.

La formule proposée serait la suivante : passage de la caravane publicitaire 30 minutes avant les coureurs, arrivée des coureurs avec un passage sur la ligne plus l'arrivée. Cérémonie protocolaire, avec remise des maillots de leaders et des classements annexes au plus tard 30 minutes après l'arrivée des coureurs.

Le coût pour la commune de cette participation au Tour Nivernais Morvan s'élèverait à 4 000 €.

Monsieur Alain Phily indique qu'il n'est pas favorable à cette participation, cela ayant peu de retour positif pour la commune.

Les élus du Conseil Municipal, après délibération, valident cette proposition et autorisent Mr le Maire à signer la convention de partenariat.

Pour : 16

Absentions : 0

Contre : 1

Questions diverses

Etude pré-opérationnelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

Monsieur le Maire informe le conseil que les élus de la communauté de communes Cœur de Loire ont acté la mise en œuvre d'une étude pré-opérationnelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

Cette étude, portée par la CCCL, va permettre l'analyse de l'habitat privé et quantifier les besoins en termes de rénovation d'amélioration de l'habitat, et sera effectuée, dans un premier temps, sur les communes de Cosne-Cours-sur-Loire, Donzy, Neuvy-sur-Loire et Pouilly-sur-Loire.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'OPAH, pour un véritable impact sur la vie locale, les communes seront invitées à abonder les subventions allouées par l'ANAH aux habitants. Le montant alloué par la commune, sera défini lors de l'étude pré-opérationnelle en fonction des priorités retenues avec l'ANAH. Sans un engagement financier des communes, l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat ne pourra pas être conventionnée par l'Etat.

Par ailleurs, des aides complémentaires, de type « mise en œuvre de fonds façades », « aide à la rénovation des parties communes » ou « l'accessibilité des commerces », incitatives et décisives pour les propriétaires, sont souvent instaurées par les communes pour compléter le dispositif OPAH.

La mise en œuvre d'une OPAH sur un périmètre défini induit l'exclusion, sur ce même périmètre, du champ d'intervention du Programme d'Intérêt Général (PIG) du département de la Nièvre. Néanmoins, il semble opportun de conserver, a minima les taux d'intervention du PIG afin de garder une équité des aides, pour les habitants sur l'ensemble de la commune.

Ces financements, inscrits sur plusieurs années, sont à mettre en perspective avec les résultats attendus pour le territoire : requalification de l'habitat privé ancien, revitalisation des centres bourgs et de leurs services, renforcement de l'attractivité...

Monsieur le Maire propose aux élus de se positionner sur cette démarche.

Monsieur Alain Phily pose la question du lien avec l'étude de revitalisation du centre bourg.

Monsieur le Maire précise que l'étude sera complémentaire à l'OPAH, mais qu'il est nécessaire de définir quelle commune adhèrera à cette démarche, et les subventions qui seront proposées pour permettre la mise en place du programme qui en découlera.

Les élus du Conseil Municipal, après délibération, donnent un accord de principe sur cette étude.

Cession terrain des Buffats

Monsieur le Maire précise qu'une rencontre a eu lieu concernant la cession du terrain sur les Buffats. Le prix de vente proposé est de 400 € pour 850 m².

Tous les frais afférents au transfert de propriété (taxe, honoraires, géomètre) seront à la charge de l'acheteur.



Les élus du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité le prix proposé et autorisent Monsieur le Maire à réaliser toutes les actes nécessaires.

Chemin de Lyot

Monsieur le Maire indique qu'une enquête publique a eu lieu pour la cession du chemin de Lyot.



Suite à des courriers reçus et des visites lors de la présence du commissaire enquêteur, il semble qu'il y ait une confusion pour certains habitants.

Il tient à rappeler qu'il s'agit du chemin longeant les parcelles 123, 125 et 155 jusqu'à la coulée verte.

Ce chemin n'est accessible par aucun club de randonnées.

Proposition de convention avec l'association de Sauvegarde du Patrimoine de Donzy le Pré

Monsieur le Maire rappelle le contexte :

La Chapelle Saint Martin du Pré à Donzy le Pré est une ancienne église paroissiale datant du 12ème siècle. Elle était encore en service à la fin des années 50 et sa rénovation a débuté début 2013.

Cette chapelle fait partie du patrimoine remarquable de Donzy le Pré avec son Abbaye, Notre Dame du Pré qui est référencée à la cité de l'architecture au palais de Chaillot à Paris. C'est pour participer à l'entretien de ce patrimoine, en péril, que s'est créé l'Association pour la Sauvegarde du patrimoine de Donzy

Selon l'arrêté et le vote du Conseil Municipal du 26/09/2014, la Chapelle Saint Martin du Pré à Donzy le Pré a été désaffectée afin que cette dernière soit remise en état aux fins d'accueillir des manifestations culturelles.

Le but de cette association, créé le 13 avril 2012, est d'organiser et de participer à des évènements pouvant permettre de récolter des fonds qui serviraient à faire connaître et apprécier le patrimoine de Donzy le Pré.

L'association rend ce patrimoine accessible au public en le sécurisant et organise des manifestations culturelles : Expositions, Concerts, Projections-Débats etc.

La commune de Donzy met à disposition de l'association l'église St Martin du Pré, notamment pour y organiser des manifestations dans le respect du lieu.

Toutefois, la municipalité se réserve, en cas de besoin, le droit de disposer de ce patrimoine.

Les élus du Conseil Municipal, après délibération, autorisent Mr le Maire à signer cette convention.

Application Mobile Néocity

Néocity est une société 100% spécialisée dans le développement d'applications mobiles exclusivement dédiées aux collectivités, qui permet de proposer une communication via une application sur le téléphone portable.

Il devient ainsi plus facile pour les habitants de trouver les informations qu'ils recherchent et permet également à la commune de pouvoir les informer en temps réel.

Mr le Maire présente le principe et les fonctionnalités proposées.

La solution Neocity

Beaucoup plus qu'une simple application, un outil complet !

Une application mobile



Aux couleurs de votre ville



Multiplateformes



Consultable hors-ligne



Automatisée



100% flexible



Conforme aux normes d'accessibilité



Une interface d'administration



Simple & intuitive



Gestion collaborative



Développée et hébergée en France



Performances inégalables



Sécurité optimale



Liste des fonctionnalités

Neocity 

- ✓ Actualités
- ✓ Agenda
- ✓ Liste des élus
- ✓ Le mot du maire
- ✓ Histoire de la commune
- ✓ Infos mairie
- ✓ Météo
- ✓ Carte interactive
- ✓ Loisirs / Culture / Sport
- ✓ Transports
- ✓ Environnement / urbanisme
- ✓ Alertes - notifications push
- ✓ Signaler un problème
- ✓ Proposer une idée/projet
- ✓ Équipements scolaires
- ✓ Menu des cantines
- ✓ Sondage
- ✓ Déchets
- ✓ Travaux
- ✓ Publications / Kiosque
- ✓ Infrastructures de la ville
- ✓ Tourisme (patrimoine)
- ✓ Démarches administratives
- ✓ Annuaire (commerçants, associations, entreprises...)
- ✓ Professionnels de santé
- ✓ Numéros d'urgence
- ✓ Défibrillateurs
- ✓ Gestes de premiers secours
- ✓ Sécurité
- ✓ Action sociale
- ✓ Emploi / Économie
- ✓ Réseaux sociaux

Le choix de vos fonctionnalités peut évoluer gratuitement dans le temps

Le cout annuel de fonctionnement de l'application, y compris la mise en place de celle-ci est de 3 500 € TTC.

Les élus du Conseil Municipal, après délibération, autorisent Mr le Maire à signer le devis, et le contrat avec cette entreprise et à mettre en place l'application mobile.

Pour : 16

Absentions : 1

Contre : 0

Fermeture de la clinique de Cosne/Loire

Monsieur Benoit Mathieu évoque la fermeture de la clinique de Cosne/Loire, et demande ce que les élus peuvent faire.

Monsieur le Maire précise que les élus de la Nièvre et du Cher sont très mobilisés, mais que le dossier est complexe, notamment avec la liquidation judiciaire en cours. Des réunions ont eu lieu avec l'Agence Régionale de Santé, les élus et le personnel de la clinique.

Bus du sport

Monsieur le Maire informe les élus de la mise en place d'un bus du sport à l'échelle départementale, en partenariat avec l'ADESS 58.

Ce bus se déplace de ville en ville et permet la reprise du sport pour les personnes atteintes de maladies chroniques. Différentes activités peuvent être pratiquées comme la gymnastique, le vélo électrique, la marche et l'aquagym, à raison d'une heure par semaine.

Recrutement de médecin

Monsieur le Maire informe les élus qu'une rencontre aura lieu le 15 et 16 janvier prochain avec un médecin généraliste, afin de permettre une découverte de notre commune et territoire, en présence d'élus et de professionnels de santé.

Installation de grilles sur le marché pour empêcher l'accès des véhicules

Madame Nicole NARCY pose la question du nombre de grilles installées pour empêcher l'accès des véhicules sur le marché. En effet, ayant échangé avec la personne en charge de cette gestion, il semble que le nombre de grilles mises à disposition ne soient pas suffisant.

Monsieur le Maire précise que le nombre de grilles est sans difficulté adapté au besoin du marché et que c'est à la charge du gestionnaire du marché de les installer et de les désinstaller.

Fin de séance : 21 h 20